

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2018

Présents-es :	M. Christian CHEYROUX, Président
	Mmes Corinne BAUDET, Simone BOWMAN, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Cécile FOURNIER, Geneviève MAYTAIN et Bénédicte DE RAEMY
	MM. Gérald ESCHER, Thomas GAUDIN, René GISIGER (Vice-Président), Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Michel MOUTON, Raphaël PRINA, Stéphane SCHWEIZER et Philippe SIMON
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Conseil administratif :	M. Christian GORCE, Maire M. Fernand SAVIGNY, Steve DELAUDE, Conseillers administratifs
Excusé-e-s :	M. Philippe ROUX
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A.	Adoption des procès-verbaux et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 15 novembre 2018	2
B.	Communications du Bureau du Conseil municipal	2
1.	Informations diverses.....	2
a)	Projet éducation citoyenne 2018/2019	2
b)	Epiphanie 2019.....	3
c)	Sirènes de nuit des ambulances françaises.....	3
d)	Escalade.....	4
C.	Rapport de commission	4
1.	Rapport de la Commission des sports concernant la subvention Junior 2017/2018	4
D.	Propositions du Conseil administratif	5
1.	Projet de délibération N°11-2018 : Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire concernant des amortissements complémentaires au budget de fonctionnement 2018 de la commune de Perly-Certoux. 5	
E.	Communications	6
1.	Informations diverses.....	6
a)	Fermeture des offices postaux : précision sur Anières	6
b)	Bilan d'Urban Training.....	6
c)	Dépassement de crédit : fourniture pharmacie GIAP – rubrique 21.310	6
d)	Local en gestion accompagnée (LGA – prestation de la FASE).....	6
f)	Réponses aux questions individuelles.....	7
F.	Propositions individuelles & questions	7
a)	Processus d'élection d'un nouveau conseiller municipal.....	7
b)	Container d'aluminium et de fer blanc.....	7

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Cheyroux, Président, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Christian Gorce, Maire et MM. Fernand Savigny et Steve Delaude, Conseillers administratifs, ainsi que le public présent (une personne).

Il excuse l'absence de M. Roux.

A. Adoption des procès-verbaux et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 15 novembre 2018

La parole n'est pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 15 novembre est approuvé par 15 voix « pour » et une abstention**, avec remerciements à son auteur.

Compte rendu du 15 novembre 2018

La parole n'est pas demandée, le compte rendu de la séance du 15 novembre est approuvé par 15 voix « pour » et une abstention.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Informations diverses

a) Projet éducation citoyenne 2018/2019

Le Président lit un courrier des élèves de 8P de l'école de Perly-Certoux :

Concerne: PROJET CITOYEN 2018-2019

Chers conseillers administratifs, Chers conseillers municipaux, Chères conseillères municipales,

Nous sommes les élèves de 8P de l'école de Perly-Certoux.

Pour notre projet citoyen, nous aimerions créer une vidéo qui présente notre commune.

Ce serait un moyen pour nous de la présenter pour que les gens s'intéressent à Perly-Certoux et découvrent comme ce village est fantastique. Ce serait une excellente publicité.

Nous pourrions aussi mettre la vidéo sur le site de la commune pour que les gens apprennent des choses sur Perly-Certoux.

Pour nous ce sera l'occasion d'apprendre comment réaliser un petit film, mettre en scène, développer notre créativité, faire travailler notre mémoire et notre autonomie et oser se mettre en scène. Nous allons devoir aussi faire des recherches sur Perly-Certoux et apprendre plein de choses sur ce petit coin de paradis.

Notre vidéo sera pleine d'humour pour faire rigoler les gens -tout en apprenant et visitant:

Nous avons trouvé quelqu'un qui pourrait nous aider. Il s'appelle GARY GRENIER et travaille à la RTS. Il va nous faire un budget pour ses heures de travail.

Donc voilà notre question: seriez-vous d'accord de nous aider en finançant notre projet ?

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive, veuillez recevoir, Chers conseillers administratifs, Chers conseillers municipaux, Chères conseillères municipales, nos salutations les meilleures,

Les élèves de 8P

Le Président passe la parole à Mme Maytain, présidente de la Commission Enfance et Jeunesse.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Maytain rappelle que la réalisation de ce projet se fait toujours dans l'urgence puisqu'elle doit s'achever à la fin de l'année scolaire. Même si la Commission ne s'est pas réunie formellement, des échanges ont eu lieu entre ses membres. Le projet est évalué très positivement par ses membres, car il apportera une valeur ajoutée à la présentation de la commune. Sa citoyenneté prendra toute sa valeur par sa diffusion sur le site de la commune, qui permettra à tout le monde de voir la vidéo. La Commission a donné un préavis positif à ce projet, ce qui a permis à l'école de prendre contact avec ce professionnel de la RTS, qui pourrait guider les élèves tout au long de ce projet.

M. Escher pense que ce projet est intéressant pour la commune, venant d'élèves. Il demande si un montant est prévu au budget communal. Il souhaite savoir, si un budget ou devis a été élaboré pour ce projet, quel est son montant.

Mme Maytain dispose d'une ligne pour ce projet d'éducation citoyenne, qui est de CHF 3000.-. La personne contactée a assuré pouvoir travailler dans le cadre de ce montant. Une confirmation est attendue toutefois.

M. Gorce souligne que ce projet d'éducation citoyenne s'inscrit dans un projet plus large de spectacle en 2019, dont la thématique retenue, mais qui peut évoluer, concerne les écrans. Il y a une combinaison entre ce projet des 8P et le spectacle qui concernera toutes les classes.

M. Escher se dit convaincu par ce projet, qu'il approuve pleinement. S'il s'inquiète du financement, c'est parce qu'il ne voudrait pas qu'un éventuel dépassement puisse constituer un obstacle à cette réalisation.

Comme M. Gaudin demande s'il faut voter, M. Gorce rappelle que le vote du Conseil municipal, comme la lettre des élèves, fait partie de la pédagogie que la commune souhaite mettre autour de ce projet citoyen.

Le Président soumet au vote l'approbation de ce projet.

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le projet citoyen 2018-2019 présenté par les élèves de 8P de l'école de Perly-Certoux.

b) Epiphanie 2019

Le Président informe que le Conseil municipal est cordialement invité à déguster le vin chaud et la Galette des Rois à l'Epiphanie organisée par la famille Portier, le lundi 7 janvier 2019, chez eux, à partir de 18h.

c) Sirènes de nuit des ambulances françaises

Le Président lit un courrier signé de M. Bron, directeur général de la Direction générale de la santé, adressé à Mme Blanchut. Ce courrier répond à une pétition portée par Mme Blanchut, déjà évoquée devant ce Conseil, laquelle a réécrit un courrier. Le Conseil municipal a reçu en copie le courrier de M. Bron et le courrier de Mme Blanchut. Il ne lit que le courrier de M. Bron.

Concerne : sirène la nuit des ambulances françaises sur la route de Saint-Julien

Madame, Monsieur,

Par la présente, je fais suite au courrier que vous avez adressé le 30 octobre 2018 à Monsieur Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi et de la santé.

Vous y signalez à nouveau la persistance de l'usage nocturne de l'avertisseur sonore des véhicules des services sanitaires français. J'observe de vos relevés que lesdits véhicules circulent environ six fois par mois entre 22h00 et 6h00 du matin sur la route de Saint-Julien en faisant usage des signaux prioritaires afin de répondre à des demandes sanitaires urgentes.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Je vous renvoie d'une part à la lettre de M. Poggia du 2 novembre dernier en réponse à votre précédent courrier. D'autre part, en ce qui concerne la possibilité d'emprunter l'autoroute en passant par la douane de Bardonnex, cette variante a été envisagée et écartée par les services sanitaires français. En effet, elle représente un détour et augmente le temps nécessaire aux véhicules d'urgence pour rejoindre le lieu de l'alarme.

En vous souhaitant bonne réception de ces lignes, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

*Adrien Bron
Directeur général*

M. Delaude complète en indiquant que cette lettre fait référence à plusieurs courriers, dont un de M. Poggia assurant que le bruit ne devait pas être une nuisance, et ce courrier-ci, qui dit que tout va bien. La commune n'a plus vraiment de moyens de relancer les choses, mais elle va profiter d'une rencontre que le Conseil administratif a le lendemain avec le conseiller d'Etat Pierre Maudet pour aborder ce sujet. En janvier, les Autorités rencontrent celles de St-Julien-en-Genois, ce sujet figurera certainement aussi à l'ordre du jour.

d) Escalade

Le Président rappelle qu'à l'issue de la séance, les membres du Conseil sont invités à la traditionnelle marmite de l'Escalade, notamment, M. Prina et Mme de Raemy, qui auront à la casser.

C. Rapport de commission

1. Rapport de la Commission des sports concernant la subvention Junior 2017/2018

M. Hilty, président de la Commission, indique que celle-ci s'est réunie le 31 octobre pour examiner les dossiers. Il signale une coquille dans son rapport au bas de la page, la période 2016-2017 doit être supprimée et remplacée par 2017-2018. Le montant total est de CHF 65'131.-, légèrement inférieur à l'an passé. La Commission avait demandé une augmentation de CHF 5000.- pour parvenir à CHF 70'000.-, pour anticiper une croissance de certaines associations. Hormis le football, activité qui s'est développée, les autres associations ont plutôt perdu des juniors, d'où ce résultat légèrement inférieur à l'an passé. Le tableau des répartitions est semblable à celui de l'an passé, avec un montant par junior identique aussi, de CHF 57.- par junior.

Mme Maytain demande la différence entre un entraîneur diplômé et un coach Jeunesse & Sport (J&S), car le tarif n'est pas identique, de CHF 600.- pour le premier et CHF 1500.- pour le second.

M. Hilty répond que le poste « coach J&S » est clé dans une association sportive. Il doit suivre deux modules de formation pour être accrédité, et son rôle est de s'assurer que les différents moniteurs et entraîneurs suivent une formation pour que l'association puisse se développer. Une association qui veut se développer, avec une reconnaissance J & S au niveau de ses moniteurs et entraîneurs doit avoir un coach J&S, d'où le montant relativement important pour ce dernier, afin de motiver les associations à intégrer un coach dans leurs rangs.

M. Simon précise que le coach J&S n'est pas forcément un entraîneur de sport, mais celui qui organise les formations dans un club, ce que M. Hilty confirme.

Le Président fait voter les conclusions du rapport.

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte les conclusions du rapport de la Commission des sports concernant la subvention Junior 2017/2018.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

D. Propositions du Conseil administratif

1. **Projet de délibération N°11-2018** : Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire concernant des amortissements complémentaires au budget de fonctionnement 2018 de la commune de Perly-Certoux

M. Roux signale une modification dans le titre à faire au niveau de l'année.

M. Escher demande si la LAC (loi sur l'administration des communes) permet qu'un budget complémentaire puisse être proposé en cours d'année.

M. Savigny répond que oui, à la condition que la décision soit prise par le Conseil municipal avant la fin de l'année pour que des amortissements complémentaires soient possibles. Il précise que si le Conseil municipal prend cette décision, la commune pourrait passer ces amortissements complémentaires mais n'a pas d'obligation de le faire.

M. Gisiger fait préciser à M. Savigny qu'il anticipe donc un bénéfice pour la commune.

M. Savigny répond que c'est plus compliqué que cela, mais que de la sorte, la commune se réserve la possibilité formelle de pouvoir utiliser un éventuel bénéfice pour faire ces amortissements.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE CONCERNANT DES AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 DE LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Vu l'article 30, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le projet pour la commune de se donner la possibilité d'enregistrer des amortissements complémentaires dans le compte de fonctionnement 2018 comme proposé par la commission des finances lors de la séance du 7 novembre 2018 relative au budget 2019;

Vu l'analyse de l'impact des amortissements complémentaires proposés en 2018 sur les charges de fonctionnement futures;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

à l'unanimité des membres présents, soit 16 voix « pour »

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2018 d'un montant total de 1'000'000 CHF sur les crédits suivants :

- Rubrique 34.33014 «Vestiaires et buvette du Football»	<u>100'000 CHF</u>
Total rubrique 34.330	100'000 CHF
- Rubrique 61.33011 «Aménagement ch. du Relai»	100'000 CHF
- Rubrique 61. 33011 «Aménagement route Certoux - Lully-ch. du Pont-CE»	100'000 CHF
- Rubrique 61. 33011 « Création trottoir piste cyclable Base – Lully »	200'000 CHF
- Rubrique 61. 33011 « Aménagement route Base +zones 20/30 village Certoux»	<u>100'000 CHF</u>
Total rubrique 61.330	500'000 CHF
- Rubrique 72.33013 «remplacement collecteurs village de Perly»	100'000 CHF
- Rubrique 72.33013 «Collecteur Eaux Claires/Eaux Usées route Certoux Relai St-Julien»	<u>200'000 CHF</u>
Total rubrique 72.330	300'000 CHF
- Rubrique 73.33013 «Création de treize Eco-points»	<u>100'000 CHF</u>
Total rubrique 73.330	100'000 CHF

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2018 sous les rubriques 34.330 pour un montant de 100'000CHF, 61.330 pour un montant de 500'000 CHF, 72.330 pour un montant de 300'000 CHF, 73.330 pour un montant de 100'000 CHF.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 1'000'000 CHF.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

E. Communications

1. Informations diverses

a) Fermeture des offices postaux : précision sur Anières

M. Savigny revient sur une intervention de M. Simon lors de la séance du Conseil municipal du 18 octobre, à propos de la commune d'Anières qui serait intervenue avec succès dans le cadre de la fermeture potentielle de sa poste. Nous avons contacté cette commune, qui a répondu qu'elle avait peu d'espoir d'éviter la fermeture de son office, malgré une résolution et une pétition de sa population contre cette fermeture éventuelle. Cette commune a déjà eu les éléments formels de la procédure avec la poste, mais la procédure est en arrêt car les offices alentours étant fermés, il y a une problématique d'un minimum de temps à maintenir pour que les citoyens accèdent à un office de poste. Ceci dit, si la poste met en place une Agence postale à Anières, cette exigence de temps sera respectée. M. Savigny conclut que la commune de Perly-Certoux n'a pas encore trouvé de recette miracle pour éviter la fermeture de l'office de poste 1258.

b) Bilan d'Urban Training

M. Delaude rappelle que la commune a signé une convention en 2014 avec Urban Training pour offrir aux habitants de la commune une activité sportive d'une heure, chaque mercredi soir, de mai à septembre. Cette activité fonctionne très bien. En 2014, la commune était la seule de sa région à offrir cette activité, depuis, les communes voisines comme Planles-Quates et Bernex lui ont emboîté le pas. Les chiffres de l'année 2018 montrent qu'en moyenne, entre 6 et 21 personnes se sont inscrites à chacun des sessions, avec une moyenne entre 12 et 15 inscrits par session. Malgré une petite baisse pendant deux semaines en août pour cause de chaleur, cela fonctionne très bien, Urban Training fait un superbe travail.

Mme Bowman se fait confirmer par M. Delaude qu'Urban Training se poursuivra en 2019 et les années suivantes.

M. Hilty relève que le budget pour cette activité est inscrit dans le budget de la Commission mais que cette dernière n'a pas de contact avec Urban Training. Il relève que la Commission n'est, du coup, pas certaine que ce montant suffise.

M. Delaude confirme que ce budget est suffisant.

c) Dépassement de crédit : fourniture pharmacie GIAP – rubrique 21.310

Même si ce dépassement est modeste, de moins de CHF 700.-, M. Savigny confirme qu'il doit être annoncé formellement au Conseil municipal.

d) Local en gestion accompagnée (LGA – prestation de la FASe)

M. Gorce rappelle que ce local est mis à disposition par la commune à des groupes de jeunes dans le cadre d'une prestation d'accompagnement de la FASe. Il se situe au premier étage de l'ancienne chapelle. M. Gorce avait déjà informé sur l'appel à projet. Deux groupes ont préparé des projets mais l'un s'est désisté. Le dernier groupe en lice souhaite développer une activité de *beat making*, c'est à dire d'enregistrement de musique, à son profit mais aussi pour les habitants de la commune et les enfants. Dans la convention qui sera signée avec la FASe et ce groupe de jeunes, il est prévu une contrepartie, soit qu'ils doivent participer à deux événements communaux pendant l'année. M. Gorce informe qu'il a rencontré ce groupe de jeunes, qui, dans la conversation qu'il a pu avoir, lui inspire confiance. Ce groupe est également attentif aux autres occupants de l'ancienne chapelle et sait que des habitations se trouvent à proximité. La convention sera signée le jeudi suivant, ce qui permettra à ce groupe d'occuper ce local au début de l'année 2019. M. Gorce relève que l'exécutif est satisfait de cette occupation, qui n'a pas pour objet l'occupation d'un local uniquement, mais qui se fait autour d'un véritable projet.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Mouton fait le lien avec le projet citoyen de vidéo présenté juste avant. Un film devant être sonorisé, il vaudrait la peine de faire le lien entre ces deux groupes.

M. Gorce répond que cela pourrait faire l'objet d'une des deux prestations annuelles dues par ce groupe.

Comme le Président demande combien de jeunes composent ce groupe, M. Gorce répond qu'ils sont six signataires de la convention et seulement deux auront la clé. Ils peuvent inviter d'autres jeunes dans ce local.

f) Réponses aux questions individuelles

M. Gorce rappelle la question de Mme de Raemy au sujet de la mise en place de poubelles de tri dans le préau de l'école. La réponse est positive, des poubelles de tri seront mises en place dans le préau, indépendamment du fait que les écoliers feront ou non correctement le tri. Il s'agit d'un encouragement actif à le faire, les enseignants ne seront pas chargés de contrôler ce tri. Des types de poubelles ludiques sont examinés. L'Appertoux aura la possibilité d'utiliser le chariot de retriycles pour les déchets produits lors de ses manifestations dans le préau.

M. Martignoni demande si une sensibilisation est prévue.

M. Gorce répond que la question du déploiement de ces poubelles sera examinée, une communication sera certainement donnée.

M. Delaude ajoute qu'au sein de l'école, les enseignants font une sensibilisation à l'environnement, ce devrait être facile d'intégrer le tri des déchets.

Mme Baudet abonde, cela fait partie du Plan d'études romand, ces poubelles de tri serviront de piqûre de rappel pour expliquer comment fonctionne le tri. Elle voit une possibilité que les grands élèves aiguillent les plus petits dans les premiers jours. En tous les cas, le corps enseignant fera le nécessaire pour que cet équipement soit utilisé au mieux.

F. Propositions individuelles & questions

a) Processus d'élection d'un nouveau conseiller municipal

Mme Bowman demande ce qu'il en est de ce processus, car, depuis deux séances, l'Alternative compte un représentant de moins au Conseil municipal.

M. Delaude répond que c'est en cours. Il rappelle la démarche : la liste n'ayant plus de « vient-ensuite », il a fallu trouver des signatures de soutien à la candidature retenue, ce qui a été fait et tout a été envoyé à la Chancellerie. C'est à la Chancellerie de donner son retour pour que le candidat puisse prêter serment. M. Delaude a bon espoir que cela puisse se faire en janvier 2019.

b) Container d'aluminium et de fer blanc

Mme Maytain raconte que son mari, parti à la déchetterie, est revenu avec son cornet et ses déchets d'aluminium et de fer blanc car il n'a plus trouvé le container adéquat.

M. Escher indique avoir fait le même constat dimanche, mais il a ensuite constaté que le couvercle du container a été retourné de l'autre côté...

Cela fait rire Mme Maytain et l'assistance !

c) Organisation d'un thé dansant

Mme Maytain demande quelle démarche une habitante doit faire si elle veut organiser un thé dansant une fois par mois.

Mme Bowman, suivie par d'autres, propose que cette personne approche l'association de l'Aire des Seniors.

d) Crèche

Mme Maytain souhaite savoir quand ce Conseil discutera de la crèche.

M. Savigny répond que ce sera en janvier.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

e) Télécabine

M. Gisiger souhaite avoir l'avis des membres du Conseil, particulièrement ceux de la Commission Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité qu'il préside, sur une décision du Conseil municipal de Plan-les-Ouates, qui a chargé le Conseil administratif de cette commune de poursuivre sur ce projet, et de demander de reprendre le projet d'études de cette télécabine refusé par la Commission des transports du Grand Conseil. Il signale que l'article paru dans la *Tribune de Genève* sur ce sujet ne mentionne pas Perly-Certoux comme commune concernée, alors que notre commune est touchée par ce projet.

M. Gaudin estime que l'idée mérite d'être discutée, la Commission devrait être réunie.

Mme Baudet demande s'il est possible d'avoir accès aux arguments de la Commission des transports du Grand Conseil.

M. Gisiger répond qu'il n'a pas connaissance de ces arguments¹ mais, comme plusieurs membres soutiennent la demande de M. Gaudin de réunir la commission, il proposera des dates en janvier.

f) Ancien local des pompiers

M. Hilty demande s'il serait possible d'aménager l'ancien local des sapeurs-pompiers pour permettre à des associations de stocker du matériel.

M. Gorce répond que le plan exact des aménagements pour le Service des Espaces verts n'est pas établi mais que l'objectif est de limiter au strict nécessaire leur emprise, pour voir dans quelle mesure des locaux pourraient être dégagés qui pourront servir à des associations ou à d'autres besoins de stockage pour la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président adresse ses meilleurs vœux à l'assemblée pour l'année à venir.

Il lève la séance à 20h58.

Le Président
Christian Cheyroux

Le Vice-Président
René Gisiger

Le Secrétaire
Jacques Nierlé

¹ Hors séance, M. Gorce signale qu'on peut trouver le rapport de la commission sur le PL 12296-A sur les pages du Grand Conseil, ce point étant inscrit à l'ordre du jour de sa session du 14 décembre 2018.